

Le Précurseur donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les Journaux de Paris.

ON S'ABONNE :
A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2°.
A Paris, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.
Et chez MM. Bresson et Bourgoïn, rue Notre-Dame-des-Victoires, 18.

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

AVIS.

Les bureaux du PRÉCURSEUR sont actuellement rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2° étage.

Lyon, 16 août.

Il est curieux d'étudier dans quels embarras le juste-milieu se voit jeté par le progrès évident des idées républicaines. La veille des fêtes de juillet, quand les citoyens de Lyon prennent la résolution de se montrer en uniforme pour forcer l'autorité à exécuter la loi, le juste-milieu fait le brave, intente un procès au Précurseur, qui avait annoncé l'intention des citoyens, mande des environs de l'artillerie et tous les bataillons disponibles, et affiche la décision d'arrêter par la force cette manifestation; puis quand il apprend que les gardes nationaux sont unanimes et qu'il aura affaire à presque toute la population virile de notre cité, bien résolue à soutenir son droit, le juste-milieu bat en retraite et prend une voie détournée dont la lourde finesse rend sa défaite plus patente, pour se soumettre à ce qu'il ne peut empêcher. C'est M. le préfet qui se joint au Précurseur pour inviter les gardes nationaux de Lyon, par l'intermédiaire des gardes nationaux de la Guillotière, à se revêtir de leur glorieuse uniforme. — A Paris, tout effrayé des dispositions de la garde nationale, le juste-milieu se jette à ses genoux, envoie à chacun de ses membres un billet d'excuse sur les forts détachés et une promesse humble et formelle d'arrêter la cette insolente entreprise; il la supplie à mains jointes de ne pas affliger le roi par le terrible cri : *A bas les forts* ! il se fait petit devant elle, il abandonne pour cette fois les déclamations sur la *faction républicaine*, il se borne à solliciter ce qu'il y a de républicain dans la garde nationale en lui offrant toute satisfaction. — La revue se passe sans encombre; le lendemain la presse vendue entonne un chant de triomphe : « Où était donc le parti républicain ? A-t-il osé se montrer ? ah ! parti lâche ! qui ne veut pas retomber dans le trébuchet de St-Méry ! oh ! le parti poltron, qui refuse de compromettre, par des étourderies sanglantes, et la paix publique et son propre avenir ! Mais qui ose parler encore de la *faction républicaine* ? Nous l'avons écrasée le 6 juin, et elle a signé elle-même son acte mortuaire à la revue du 28 ! Cette faction n'existe plus ! Victoire ! victoire au glorieux juste-milieu ! » Cependant le lendemain on agit de nouveau au conseil la question de la dissolution de la chambre qui avait été arrêtée par les esprits forts de la doctrine comme devant produire des résultats infailliblement favorables à la royauté, et, tout bien considéré, le télégraphe des préfets consulté sur l'esprit manifesté par les départements dans les fêtes de juillet, on n'ose pas se hasarder à cette mesure périlleuse; le juste-milieu s'avoue vaincu, non pas seulement devant les classes populaires, qui n'ont ni vote, ni fusils, non pas seulement devant la garde nationale, mais devant le corps privilégié des électeurs et des éligibles !

Le *Courrier de Lyon* (nous demandons pardon de le citer si souvent, mais il a réellement le mérite de représenter naïvement cette furieuse et niaise partie du juste-milieu qui compte à la chambre pour avocats des hommes tels que MM. Roul, Véroillot, Fulchirou, Jaubert, etc.), le *Courrier de Lyon* qui nous a vingt fois annoncé l'auéantissement du parti républicain, qui nous avait prévenu que la *faction* avait été écrasée au cloître St-Méry, qui nous a assuré très-souvent qu'il professait le plus profond mépris pour une opinion qui n'avait à elle que *quelques journaux sans crédit à Paris et sans lecteurs en province*, le *Courrier* revient de sa sécurité et publie un long réquisitoire contre la presse républicaine, qui, à l'entendre, menace la paix sociale et le progrès de la civilisation. Ainsi cette misérable presse et ce pauvre parti font pourtant peur au *Courrier*, et dans sa frayeur il appelle à son aide les procureurs du roi et les gendarmes !

Assurément nous devrions nous réjouir quand nos adver-

saires commettent des fautes ou disent des sottises, et en vérité c'est en vue du profit qui en résulte pour notre opinion que nous les poussons souvent à parler. Mais pourtant, nous le déclarons en conscience, ce n'est jamais sans dégoût et sans un chagrin réel que nous voyons cet odieux acharnement de la presse contre la presse; ce n'est pas sans rougir que nous signalons au public, juge de tous les écrivains libres ou vendus, cette honteuse dénonciation de la pensée au pouvoir matériel, cet appel de la force brutale dans un champ-clos où la discussion est la seule force légale. Certes, ce ne sont pas ceux qui se sentent une puissance quelconque qui s'abaissent à ce rôle indigne, et le *Journal des Débats* qui met au moins de l'esprit au service d'une sotte cause, ne s'est jamais souillé de cette infamie. Cela se comprend, il ne croit pas en avoir besoin; mais que dire de ceux qui, se connaissant si impuissants de pensée et de langage, comprenant que dans une lutte franche leur ignare lourdeur leur assure la défaite, appellent à leur secours les violences de l'autorité et la supplient de garotter l'ennemi dont ils n'osent soutenir l'attaque !

Pour nous, c'est le bon sens public que nous invoquons, et nous espérons qu'il tire déjà une prévention favorable à notre cause de cette attitude réciproque des partis, l'un confiant dans la raison générale et dans son droit, l'autre renonçant à combattre et appelant par une insigne trahison des prérogatives de la pensée, l'ennemi commun, la force, dans une arène où jamais elle ne peut entrer sans crime.

Voyons maintenant avec quelle adresse le *Courrier* démontre que le pouvoir est trop indulgent envers la presse indépendante, au moment où ce pouvoir renouvelle par centaines contre les écrivains des procédés que la restauration employa une seule fois, à la profonde indignation de la France.

Dans les premiers temps de la révolution, la presse resta d'abord dans les limites que lui avait tracées la restauration de sa main prudente et avare de libertés. Les habitudes de légalité et de régularité qu'elle avait contractées à cette époque, elle les conserva pendant la première période qui suivit l'établissement du régime nouveau.

Mais les passions que cette révolution avait soulevées se firent jour bientôt et éclatèrent en attaques plus ou moins violentes contre le gouvernement.

Il est singulier que les passions que la révolution avait soulevées n'aient cependant pas éclaté après la révolution, qu'elles aient pris un assez long repos, comme pour donner au gouvernement nouveau le temps de s'asseoir et de se consolider, qu'elles aient ainsi, sans aucune nécessité, modéré leur impatience, et attendu, pour attaquer le pouvoir, que le pouvoir se fût arrangé de façon à ne plus craindre leurs attaques. Cela serait si bizarre et si contraire à la marche naturelle des choses, qu'on est forcé de chercher une autre interprétation plus simple et moins forcée.

Ne serait-il pas plus croyable et plus conforme aux souvenirs de tout le monde, que les passions révolutionnaires, comptant sur les promesses qu'avait faites le chef du gouvernement nouveau, s'interdirent tout mouvement, toute résistance même qui aurait pu gêner sa marche et exciter des divisions dans le pays qu'on supposait menacé d'une guerre avec la sainte-alliance ? — N'expliqueraient-on pas un peu mieux la modération de la presse pendant les premiers jours de ce régime, et l'indulgence du pouvoir pour les rares colères de cette presse, par cette double situation de confiance dans le gouvernement de la part des patriotes, et de frayeur des forces populaires de la part du gouvernement ?

Dans cette hypothèse, sur laquelle nous appelons à prononcer la bonne foi de nos concitoyens, ne faudrait-il pas reconnaître que l'hostilité de la presse n'a été que le résultat de l'irritation des patriotes, trompés dans leurs espérances et dans les promesses qui leur avaient été faites ?

Il n'est pas vrai, d'ailleurs, que la presse fût unanimement bienveillante dans les premiers temps du nouveau régime. Nous dirons plus, avec les intentions que le Château a mani-

festées depuis envers la presse, il lui a fallu toute l'hypocrisie patiente que nous lui connaissons aujourd'hui, et une bien honteuse lâcheté pour laisser passer sans les poursuivre plusieurs publications tout autrement violentes que ce qui s'écrit aujourd'hui. Sans parler de la *Tribune* qui, le lendemain de la révolution, était comme à présent en dehors de la discussion constitutionnelle, nous rappellerons deux feuilles qui s'affichaient sur tous les murs de Paris et se distribuaient impunément dans tous les carrefours : l'une était le *Patriote*, journal d'une démagogie aussi sotte qu'atroce, qui paraissait au sa de tout le monde, sans cautionnement, qui s'affichait sans timbre et que l'autorité n'osa pas poursuivre. L'autre était un pamphlet quotidien, intitulé le *Moniteur des Faubourgs* (sans désignation d'imprimeur), feuille extravagante autant que démagogique et qui se distribuait jusque dans la cour du Palais-Royal. Eh bien ! ce pouvoir qui nous fait un procès aujourd'hui pour avoir invité les gardes nationaux à dîner ensemble et en uniforme, a-t-il dirigé quelques poursuites contre ces feuilles et contre d'autres pareilles ?

Nous pouvons affirmer qu'il fut alors cinq ou six fois question du *Patriote* au conseil des ministres, et que le même personnage qui vient de choisir le mont Saint-Michel pour les détenus politiques, fut celui qui empêcha ou retarda les poursuites. Ce personnage était alors fort ami de la presse, et plus tolérant que nous ne l'eussions été, nous qui, comme tous les honnêtes gens, étions indignés de voir le *Patriote* afficher à tous les carrefours de Paris, au moment même de la plus grande fermentation causée par le procès des ministres, des articles intitulés : IL NOUS FAUT LEUR SANG !!! — M. Barthe, ne l'oubliez pas, était alors procureur du roi près le tribunal civil de la Seine !

Le *Courrier* donc ignore les faits, ou les dénature quand il prétend que la presse fut universellement bienveillante après la révolution. Cela est vrai de la presse grave, de la presse qui a survécu à cette époque, mais il suffit de se souvenir pour juger sainement les causes qui changèrent cette modération en hostilité, des premiers actes par lesquels le nouveau régime signala sa tendance : la conservation de la chambre des pairs après sa mutilation arbitraire, qui indiquait l'intention de s'en tenir à la force virtuelle de la charte de 1814, c'est-à-dire de nier la révolution comme application de la souveraineté populaire et source du pouvoir constituant; — puis le dépôt aux archives des pairs de l'acte d'abdication de Charles X et de son fils, qui montrait le désir de renouer, le cas échéant, la chaîne de la vieille légitimité; — puis la nomination de M. de Talleyrand à l'ambassade de Londres; — puis la déclaration solennelle de M. Guizot sur la quasi-légitimité, puis la destitution de Lafayette, puis le 13 mars, la trahison de l'Italie, l'abandon de la Pologne, et tous ces faits qui jetteront une honte éternelle sur le nom de ceux qui en furent les auteurs et les complices.

Quoi ! ce n'était pas assez de tout cela pour pousser la presse à une opposition ardente ! Ce n'était pas assez pour l'engager à rechercher la véritable origine du système qui se développait ainsi pour l'opprobre et le malheur de la France.

Le *Courrier* continue; suivons-le :

Le gouvernement en appela au jury; mais le jury, circonvenu par la presse elle-même, et sous l'empire de ces idées de liberté absolue qui avaient pris naissance dans cette crise, acquitta ceux que les tribunaux de la restauration auraient condamnés. L'indulgence qu'il avait montrée pour les délits de presse, il la montra pour les crimes politiques. L'audace des partis s'en accrut; leur hostilité partielle se transforma en hostilité systématique et permanente : le parti républicain naquit, se dessina de plus en plus, et atteignit bientôt le point où nous le voyons aujourd'hui.

Ainsi voilà le jury complice des excès de la presse républicaine ! — Quoi ! le jury, composé par les préfets, trié et épuré par les procureurs généraux, choisi parmi les électeurs dans la proportion d'un sur 20 ou 25 ! Quoi ! ce jury aussi veut la liberté de la presse ! Mais dites-nous donc alors qui ne la veut pas ? dites-nous s'il y a en France, d'après vous-

UN MEURTRE.

MOEURS DES INDIENS D'AMÉRIQUE.

Les romans de Fenimore Cooper nous ont fait connaître les Indiens comme ceux de Walter-Scott nous ont fait connaître les Écossais; mais les ouvrages d'imagination ne réussissent qu'imparfaitement à donner une idée juste des mœurs d'un peuple; les Indiens de Cooper sont intéressants, il est vrai, mais souvent exagérés, et quelquefois rapetissés; c'est donc avec plaisir que nous avons lu un ouvrage américain dont l'auteur a parcouru les villages sauvages de son pays, pour y recueillir les matériaux d'un ouvrage bien propre à expliquer ce peuple indien, si brave et pourtant si simple.

Voici un extrait du recueil de M. Tatcher qui nous a paru devoir intéresser nos lecteurs.

..... Dans ce village, vivaient deux Indiens célèbres dans leur tribu; l'un pour sa grande force et son activité, et l'autre pour sa haute stature, il avait au moins six pieds quatre pouces. Un jour ils se rencontrèrent en présence d'un tiers; le géant apostropha l'autre en termes très-insultants, l'appela poltron, et le provoqua à tel point, que le sauvage ne put conserver la gravité et le sang-froid

ordonnés par leurs usages en pareil cas. — Vous avez pu m'appeler lâche une fois, dit-il enfin, mais vous ne me nommerez plus par ce nom odieux, et aussitôt il lui enfonça son couteau dans le corps et l'étendit mort à ses pieds.

L'alarme fut bientôt donnée dans le village, et une multitude d'Indiens se rassemblèrent dans cet endroit. Le meurtrier n'essaya pas de s'enfuir. Il entendait le peuple crier : Tuez-le ! tuez-le ! Sans dire un mot, sans faire un pas, il s'assit près du cadavre, et attendit avec calme la fin de tout ceci. Cependant, soit crainte de sa force ou respect pour son courage, personne ne s'avança pour mettre la main sur lui.

Alors il plaça sa tête sur ses genoux dans l'attitude la plus convenable pour recevoir le coup de tomahawk; mais les Indiens qui s'étaient rassemblés autour de lui se contentèrent d'emporter le corps du défunt, puis ils se retirèrent, et le laissèrent seul. Ne trouvant pas dans cet endroit le traitement qu'il attendait, il se leva, et se rendit sur la grande place du village; et là s'assit sur la terre, dans la même position, espérant être bientôt mis à mort; mais les spectateurs, après l'avoir considéré avec pitié, se retirèrent de nouveau. Convaincu qu'il méritait la mort, et voulant être soulagé de cet état d'angoisse, il se décida à aller trouver la mère du mort, pauvre et

vieille veuve, qu'il aperçut pleurant près de la tombe de son fils; là, dans ce lieu solennel, il lui parla en ces termes : « Femme, j'ai tué ton fils. Il m'avait insulté, mais il était ton fils, et sa vie t'était précieuse. Aussi je viens ici pour me livrer à toi. Fais de moi ce que tu voudras, et arrache-moi à mes chagrins et à mes regrets. »

La pauvre veuve répondit : « C'est vrai, tu as tué mon fils, mon fils qui m'était bien cher, mon fils, le seul soutien, la seule consolation de ma vieillesse. Voici déjà une vie d'homme éteinte; prendre la tienne ne me consolera pas; un meurtre ne peut améliorer ma situation. Mais tu as un fils; veux-tu me le donner en place de mon fils que tu as tué ? Je l'aimerai; alors peut-être le grand esprit consolera la pauvre veuve. »

Le meurtrier répliqua : « Mère, mon fils est un enfant, il n'a que dix ans, et ne peut être d'aucune utilité; au contraire, il te sera à charge; mais, moi, je suis en état de l'aider et de te soulager; si tu veux me recevoir comme ton fils, je ne négligerai rien pour adoucir ton existence et te faire oublier ta douleur. »

Cacalla approuva cette résolution, l'adopta et emmena toute la famille du meurtrier dans sa demeure, où je les ai vus vivant en très-bonne intelligence. (Voleur.)

mêmes, d'autres gens que le roi héréditaire et les salariés du budget public et secret qui aient intérêt à l'étouffement de la presse? Vraiment il faut une singulière naïveté pour faire de pareils aveux! Il vaudrait bien mieux dire tout de suite: nous sommes dans le pays quinze ou vingt mille qui nous trouvent, par des intérêts ou de vanité ou d'argent, attachés au trône héréditaire de façon à repousser toute tentative de progrès national, qui nous priverait de ce patrimoine royal et c'est pourquoi nous parlons, écrivons et votons monarchiquement; dites cela, M. Jaubert l'a bien dit, c'est plus court, plus franc et moins niais que vos pesantes subtilités.

Ainsi donc ajoute le *Courrier*; tolérance d'un côté, impunité de l'autre, voilà tout le secret de la hardiesse que montrent les factions ennemies. On demandait quelque temps après la révolution de juillet: Qui donc a vu passer un républicain? On ne peut en dire autant aujourd'hui; mais on peut dire avec assurance que l'on pourrait faire impunément la même question, si la répression eût été aussi efficace que sous la restauration, et si la loi eût été appliquée dans sa rigueur littérale.

La tolérance du gouvernement envers la presse! réellement on prendrait ceci pour une charge du *Charivari*!

Voilà bien, plaisanterie à part, la folie de tous les pouvoirs qui courent à leur perte; la tyrannie enfante la résistance, ils se figurent qu'ils ne sont pas assez rigoureux encore; ils redoublent, l'énergie de l'opprimé va croissant avec la colère du pouvoir qui ne croit jamais en avoir assez fait; enfin la violence poussée à son dernier terme amène l'explosion, et cette leçon terrible ne profite pas même à celui qui la reçoit. — Charles X répète chaque jour à Prague que la révolution de juillet n'aurait pas eu lieu s'il n'avait pas follement prodigué la liberté aux Français, et si ses ministres avaient pris de plus menaçantes précautions contre la conspiration du comité directeur.

Le *Courrier de Lyon*, après quelques développements, retombe dans sa thèse de prédilection, l'étouffement de la discussion *extra-légale*: il faut l'entendre parler lui-même là dessus:

Dans un gouvernement constitutionnel la discussion des actes de l'administration est permise par la loi; pourquoi? parce que l'issue d'une pareille discussion, quelle qu'elle puisse être, ne peut amener qu'un de ces accidents prévus par la constitution, et dont le dénouement pacifique ne compromet en rien la prospérité du pays. La majorité électorale se prononce: favorable au ministère, elle le maintient à son poste; contraire, elle en appelle un autre à lui succéder. Rien de bien alarmant, rien de bien fâcheux dans tout cela.

La discussion *extra-légale* ne se tranche que par le fer et le feu; tous les gouvernements possibles se fondent et périssent dans le sang. Il n'y a pas de révolution qui ne s'achète par quelques milliers de cadavres.

Et pourquoi, s'il vous plaît, la révolution ne se ferait-elle pas sans l'effusion d'un fleuve de sang? Qui donc aurait un intérêt si vif à se sacrifier pour la royauté, en supposant qu'il fût prouvé pour le plus grand nombre, qu'un autre régime nous apporterait l'ordre, sans l'état de siège, la liberté sans émeute, la prospérité intérieure sans déshonneur au dehors? Qui donc, dans ce cas, serait si pressé de tuer et de se faire tuer pour conserver l'hérédité monarchique? C'est précisément parce que nous espérons que la révolution se fera sans les horreurs que vous prédisez, que nous ne voulons pas de ces forts détachés d'où un petit nombre, dévoué par intérêt à un système repoussé par l'immense majorité, pourrait causer dans la capitale du pays d'immenses catastrophes et d'incalculables malheurs.

Faut-il vous prouver que la révolution peut être faite très-tranquillement, très-pacifiquement dans le cas où la nation ne voulant plus de la royauté, la royauté ne pourrait se retrancher dans ses forts pour canonner et bombarder Paris et faire une résistance désespérée?

Rien n'est plus simple. Laissez seulement agir quelques années encore les principes républicains par la presse indépendante, — laissez les convictions vraies s'étendre peu à peu dans le pays et pénétrer le corps électoral comme elles ont déjà pénétré en grande partie la garde nationale; que chacun comprenne bien que la république ne veut dépouiller personne, mais enrichir tout le monde en doublant l'activité industrielle du pays et en protégeant par une politique plus ferme et plus nationale ses débouchés au dehors, laissez tout cela se faire (et votre cri de détresse nous avertit que tout cela se fait malgré vous et vos procès et vos réquisitoires et vos gendarmes,) et alors le corps électoral, sans sortir de ses plus stricts pouvoirs légaux fera peut-être tomber un beau matin la royauté héréditaire par les mandats impératifs et le refus de l'impôt envers tout ministère monarchique.

Ce n'est là qu'une supposition; on en pourrait faire bien d'autres, mais celle-ci suffit pour montrer que la France n'est pas condamnée irrévocablement à voir son sol se rougir du sang de ses enfants pour la conservation ou la destruction du patrimoine héréditaire d'une famille.

Le *Courrier* est revenu cent fois sur ce sujet de la discussion *extra-légale* sans daigner répondre aux questions que cent fois nous lui avons posées. Le public jugera si ce silence n'est pas une réponse qui nous donne gain de cause.

Nous avons demandé ce qu'on entend par discussion *extra-légale*.

Est-ce discuter les articles de la constitution, mais alors le pouvoir donnera à la charte le sens qu'il voudra lui attribuer, le sens le plus monstrueux, le plus extravagant, et il sera interdit de signaler cette violation de la loi. En ce cas, l'opposition de la restauration fut coupable d'avoir tant argumenté sur l'article 14 de l'ancienne charte.

Est-ce demander plus ou moins que la constitution, autre chose que la constitution? par exemplesuis-je coupable si je demande que le cens électoral soit élevé à 500 francs ou abaissé à 10 francs? si je demande que le cens d'éligibilité soit porté à 1000 fr. ou réduit à rien? si je demande que l'électorat ou l'éligibilité, ou la pairie soit héréditaire comme la royauté?

Et si je demande que la royauté ne soit plus héréditaire, commettrai-je un autre crime?

En vérité, il faut qu'on s'explique; ce n'est pas un piège que nous tendons ici: nous demandons de bonne foi, quelle limite on entend poser à la discussion; et de bonne foi nous déclarons que nous ne comprenons rien, absolument rien à cette distinction entre la discussion légale et la discussion *extra-légale*.

Enfin, nous voulons bien pour simplifier la question, négliger un argument qui domine tous les autres, c'est celui-ci: la souveraineté du peuple est la base de notre constitution, elle lui est supérieure, car la constitution procède d'elle; or la souveraineté du peuple a deux formes: l'une paisible, c'est la liberté de la presse, c'est-à-dire, de la volonté spéculative; l'autre est armée, c'est la révolution; à moins qu'on ne nous prenne pour un peuple de momies, nous sommes toujours en progrès sous une de ces deux conditions, ou théoriquement par l'intelligence, ou pratiquement par la révolution armée. Si le régime actuel ne veut pas la première forme du progrès, il faut qu'il accepte la seconde, car la nation le condamnerait elle-même à mourir, si, elle renonçait à l'une et à l'autre tout à la fois.

Mais le développement de ceci nous mènerait trop loin, et nous avons hâte de finir.

Quand on parle des limites que la constitution pose à la discussion écrite, il faut au moins se rappeler les termes dans lesquels la constitution consacre la liberté de la presse.

Est-ce que par hasard la Charte a parlé des opinions *extra-légales*, lorsqu'elle a déclaré que toutes les opinions avaient un droit égal de manifestation? Non, pas que nous sachions: elle a dit seulement que l'exercice de la liberté de la presse serait réglé par des lois.

Eh bien! où est donc la loi qui défend la discussion *extra-légale*? Voyons, citez la loi, ou bien, avouez que vous ne prenez toutes vos idées de persécution et d'étouffement que dans un cerveau tout gonflé de passions étroites et de haines impuissantes. Nous connaissons bien une circulaire de M. Barthe qui interdit la discussion *extra-légale*; mais depuis quand prend-on pour les lois de l'Etat les lettres de M. Barthe aux procureurs-généraux? Les lois dont parle la Charte sont assez asservissantes, ce nous semble, sans qu'on y aille ajouter les prescriptions des rhétoriciens du *Courrier de Lyon*. impôt de timbre, dépôt préalable, dépôt de cautionnement, déclaration d'imprimeur, impôt de poste, responsabilité du gérant, saisie préalable, droit de saisie illimitée, condamnations d'argent, emprisonnement avec toutes les vexations insolentes des subalternes, détention au milieu des scélérats, travaux manuels forcés. — Quoi ce n'est pas assez! — Mais que voulez-vous donc? Vous faut-il encore des conseils de guerre, des cours prévôtales avec l'assistance d'un caporal et quatre fusilliers pour juger les discussions *extra-constitutionnelles*!

Eh bien! non, le *Courrier* n'est pas content.

Sans doute on peut accorder quelque chose à un lendemain de révolution. On doit avoir égard au désordre et à l'enivrement de la victoire. Mais à mesure que le gouvernement s'éloigne des jours laborieux de son enfantement il doit se débarrasser de plus en plus de ces difficultés qui arrêtent ses premiers pas et nuisent à sa consolidation; il doit viser à l'extermination des factions, non pas à l'extermination des individus, mais à cette extermination morale qui consiste à dissoudre un parti et à le tuer dans son existence politique.

Le gouvernement fait-il tout ce qui est nécessaire pour cela? A cet égard voici le dilemme dans lequel nous nous rendrons: ou bien il y a négligence dans le pouvoir, ou bien il y a vice et impuissance dans la loi. Donc il faut que le pouvoir ou la loi change, ou peut-être tous deux ont-ils besoin de se modifier.

Voyez! ce pouvoir déjà ne leur suffit plus? Il faut aller plus vite et plus loin dans la contre-révolution! — Allez donc vous fâchez, ou plutôt niais peureux; allez, en voyant d'où vous êtes partis, et la façon dont vous marchez, il n'est pas difficile, grâce à dieu, de dire où vous arriverez. Puissiez-vous n'y pas arriver plutôt même que nous ne le voudrions dans l'intérêt du pays!

Ans. P.

Aperçu diplomatique.

Il y a long-temps que nous avons avancé que la France révolutionnaire n'avait plus rien à craindre de l'Europe, et que les monarchies se borneraient désormais à prendre des précautions vis-à-vis des peuples qui leur sont soumis, sans rêver à détruire le libéralisme exotique et envahissant. Il faut convenir que toutes ces craintes de guerre étaient bien puériles, lorsqu'on réfléchit que trois grandes révolutions se sont accomplies en trois ans, sans la moindre intervention étrangère pendant la lutte. Ainsi, le 29 juillet en France, ainsi Bruxelles, deux mois après, et en 1833 Lisbonne. Qu'a fait la légitimité à ces trois époques et chez ces trois nations diverses, pour anéantir leur souveraineté? Rien. Quelques notes diplomatiques sont venues secrètement instruire la diplomatie de la répugnance de l'absolutisme à voir de pareils événements enfreindre les traités de 1815; quelques lettres russes ou autrichiennes adressées de couronne à couronne ont désapprouvé la catastrophe malheureuse, ce qui n'empêchait pas les cabinets de reconnaître un peu plus tard le gouvernement fondé sur la catastrophe. On souffre la France

républicaine, la Belgique nationale, et on verra que l'Angleterre et la France disposeront seules de l'établissement du pouvoir nouveau en Portugal.

Il serait temps cependant que la sainte-alliance se déterminât à prendre un parti, car pour peu que cela dure, la sainte-alliance se verra bientôt entourée d'états tous ennemis de la légitimité, base des monarchies du Nord.

Nous ne savons pas encore quelle part le libéralisme obtiendra dans l'intronisation de dona Maria en Portugal; mais il est bien clair que l'absolutisme n'y entrera pour rien. Il est fort singulier que le peuple qui gémissait il y a un mois encore sous le plus fanatique despote, attende aujourd'hui un gouvernement des deux états les plus progressifs et les plus libres de l'Europe. Nous allons voir sans doute au sujet du Portugal, la répétition de ce qui s'est passé en Belgique. Influence anglaise sous le rapport industriel, et influence française sous le rapport politique. Une conférence s'établira quelque part à l'exemple de la conférence de Londres, et pendant que les diplomates légitimistes discuteront pour la forme, Louis-Philippe enverra le duc de Nemours en Portugal épouser dona Maria, et cela malgré une clause de la constitution royale qui enlève le droit de régner à la princesse reine dont l'époux ne serait pas portugais. Ce n'est certes pas nous qui défendrons une clause de cette espèce, les Anglais ne s'en mêleront pas davantage, et dès le moment qu'on procède par révolution, il n'en coûte pas plus de changer une charte que de jeter un trône à bas.

Ainsi, c'est une alliance formidable de pays constitutionnels, qui se forme sous les yeux de la sainte alliance légitimiste. De compte fait, la France, la Belgique, le Portugal et l'Espagne, car l'Espagne resserrée entre deux rois français, devra nécessairement subir la prépondérance de ce puissant voisinage, présenteront 50 millions d'ames au choc des trois potentats, s'ils avaient toutefois la folie de faire autre chose qu'une guerre diplomatique. Il faut ajouter dans cette catégorie de nationalités souveraines l'Angleterre qui appartient à la révolution par sa réforme, et dont la France, si elle comprenait sa position, maîtriserait toujours la politique par la possession d'Alger et un traité commercial offert de loin à l'avidité des marchands et des colons de Londres.

La révolution s'appuie donc aujourd'hui sur les intérêts pacifiés de toute la côte occidentale de l'Europe depuis le détroit de Gibraltar jusqu'au Rhin et à l'Escaut et sur les îles Britanniques. Il y a plus encore; il est évident que d'après la marche des derniers événements d'Orient, la France n'a plus à ménager des relations avec le sultan Mahmoud. La Turquie se reposant maintenant sur le protectorat de la Russie, ne doit plus être appréciée comme une place importante à garder par notre diplomatie. L'Autriche, hors d'état par elle-même d'intervenir puissamment et d'arrêter les progrès et la tendance finale du czarisme, tâchera de retirer quelques bribes de la conquête, et c'est là tout ce qu'elle ambitionne. Il serait donc très-inutile d'entretenir à Constantinople un ambassadeur, puisque nous en avons un à St-Petersbourg. M. de Guilleminot seul aurait pu encore prévenir cette féodalité russe en Orient, si la timidité honteuse du Palais-Royal eût laissé agir le diplomate de Charles X; mais depuis sa disgrâce et son départ, les affaires se sont brouillées de telle manière qu'il faut désespérer de l'avenir de nos rapports avec le sultan, et comme M. de Guilleminot n'est pas remplacé, il ne nous resterait qu'à économiser les frais de cette ambassade et à les employer ailleurs un peu plus avantageusement. Nous n'avons à Alexandrie que des consuls revêtus d'une dignité égale à ceux de Smyrne ou de Trieste, c'est-à-dire à peu près nuls en matière de diplomatie. Il serait à propos de nous faire représenter auprès de Méhémed-Ali d'une manière un peu plus convenable aux conquérants de l'Egypte. Méhémed-Ali devient une puissance redoutable, et la dernière campagne d'Ibrahim prouve que la vice-royauté égyptienne a le dessein et la force de s'ériger en monarchie indépendante au préjudice de son souverain. Il nous semble donc que Méhémed-Ali est naturellement allié de la France, et la France commettrait une faute énorme si elle négligeait de cultiver un peuple naissant dont l'humeur conquérante se dirige vers le Nord en opposition au plan du cabinet de l'autocrate.

Après le rappel impolitique de l'ambassadeur Guilleminot, le Palais-Royal a bien fait sans doute de s'opposer à la marche triomphante du pacha, car sans la présence de la France il est à parier que le czar et Ibrahim tous deux maîtres d'opérer une révolution à Constantinople, auraient renversé le sultan et partagé sa dépouille. Nous ne voyons pas trop comment l'Europe ensuite eût remédié à ce fait accompli. Nul doute que la fermeté de l'amiral Roussin, quoique le dénouement n'en soit pas très-brillant, n'ait retardé la chute de la Porte-Ottomane. La faiblesse de la diplomatie du Châteaueau a été misérable en cette circonstance; il y avait deux partis à prendre, les voici: engager Mahmoud à refuser l'intervention de Nicolas, et menacer Ibrahim dans le cas où les forces isolées de l'empire n'eussent pas été capables de le repousser; ou substituer Méhémed-Ali à Mahmoud et le lancer contre Nicolas pris pour dupe. Qu'est-il arrivé? Nous nous sommes aliéné le vice-roi d'Egypte, et nous avons abandonné l'empire ottoman à un cabinet prêt à s'en emparer à la première occasion propice. Nous devons nous appliquer aujourd'hui à réparer cette bévue diplomatique en établissant des rapports multipliés entre la France et l'Egypte, et en

nourrissant la haine que Méhémet-Ali porte indubitablement à son compétiteur du Nord.

Sait-on bien ce qui serait advenu au colosse, si lors de l'insurrection de Pologne Méhémet-Ali, à la place de Mahmoud, se fût rué sur les frontières russes pour enlever au czar les provinces que celui-ci a prises d'abord en nantissement de ses créances et a gardées ensuite en échange ?

On s'étonne après cela de la modération avec laquelle le cabinet de l'autocrate agit envers la Porte. Les troupes russes ont pris Andrinople en 1829, elles sont entrées à Constantinople en 1833, et cependant l'empire est resté à Mahmoud. Nous le croyons bien, Nicolas n'a pas osé jouer un autre rôle que celui de médiateur. Toute l'Europe est opposée à cet agrandissement autocratique, et en particulier Méhémet-Ali d'une part, et la Pologne qu'on ressusciterait de l'autre.

Quelles seraient donc les forces dont la sainte-alliance des rois pourrait disposer contre la sainte-alliance des peuples ? Les armées prussiennes réduites à elles-mêmes, car l'Autriche emploierait une partie des siennes à maintenir les populations italiennes qui n'attendent que le signal de l'insurrection.

En vérité, il y avait bien de quoi s'épouvanter au 29 juillet de cette attitude ridicule de l'Europe en face de la révolution française. L'opposition avait-elle tort lorsqu'elle conseillait au pouvoir de briser les traités de 1814 et 1815 et de reprendre nos frontières naturelles. L'enthousiasme manquait-il, lorsque des bataillons de volontaires partaient pour la Belgique, l'Italie et la Savoie ? Que fallait-il donc pour rendre à la France le rang suprême qu'elle avait occupé sous la république et l'empire ? Il lui fallait un gouvernement national et non dynastique. La dynastie a craint que la propagande ne réagit sur elle-même, et elle a préféré la flétrissure du pays. Ce n'était pas pour imposer à l'Europe que M. Soult et M. Périer faisaient entendre des paroles belliqueuses et humbles tout à la fois à la tribune de la chambre, afin d'extorquer des subsides nécessaires à l'entretien de 450 mille hommes ; cette immense armée s'organisait dans le but de veiller à la police de nos cités populeuses, et la guerre ne fut jamais plus éloignée que lorsqu'elle fut invoquée par les ministres.

C'est à présent que le juste-milieu doit comprendre tout ce qu'il y avait de politique et de sage dans le parti de la guerre après la révolution de juillet. Ce n'était pas une guerre offensive que ce parti proposait au gouvernement, ni même une guerre de propagande, car la propagande est agressive, et loin d'être agresseur, le côté gauche, qui n'a jamais rien dit que de bon, demandait à cette nouvelle grande armée quelques régiments seulement pour sauver en Europe les libéraux étrangers des bourreaux de la sainte-alliance.

La diplomatie ne solliciterait pas maintenant la conservation de certaines places fortifiées de la Belgique, car ces places nous appartiendraient avec leurs territoires, et le Château ne parlerait certainement pas de la cession du sol algérien à une colonie anglaise indirectement destinée à dévorer les colons français.

Pour la consolidation du trône et de la dynastie, nous avons perdu l'honneur, la sûreté et la prospérité de la France.

P. V.

M. Chardel, député patriote, dont le *Précurseur* a annoncé la candidature, a été élu à Mâcon. Son concurrent, M. Lacretelle, était appuyé par la coalition du juste-milieu et du carlisme.

Le *Patriote de Saône-et-Loire* nous apprend que la biographie de ce personnage, publiée dans le *Précurseur*, tirée à trois cents exemplaires et répandue parmi les électeurs, n'a pas peu contribué à l'échec qu'il a éprouvé. Nous nous en félicitons comme d'une bonne action.

Les débats relatifs à l'assassinat de la veuve Houet se poursuivent devant la cour d'assises de la Seine, avec des charges de plus en plus accablantes contre Robert et contre Bastien. Nous regrettons que l'étendue des débats ne nous permettent pas de les reproduire.

Dans la dernière audience, le squelette de la veuve Houet, tel qu'il a été retrouvé dans le jardin de la rue de Vaugirard, a été apporté comme pièce de conviction. Cet incident a produit la plus profonde sensation.

Extrait d'une lettre de Berne :

..... Quant à nos affaires politiques, voici ce que je puis vous donner comme positif :

Depuis long-temps on observait une tendance à de nouveaux troubles. La faiblesse de la France, son misérable juste-milieu y encourageaient la conspiration de l'année dernière manquée à Berne n'avait pas averti ; les chefs avaient fui, et par la maladresse et la négligence de l'instruction, aucun conspirateur n'avait rien à craindre. La singulière douceur du Czar à l'égard des Polonais, d'Albert à l'égard de ses sujets, de la Prusse, de l'Autriche, à l'égard des patriotes allemands, les excitait à une nouvelle attaque. Bâle y poussait par de nouvelles distributions d'argent ; de leur côté, les Prussiens excitaient Neuchâtel : nos patriciens exilés entretenaient des correspondances avec les hommes de leur caste et les prêtres des cantons catholiques soufflaient le feu. Les feuilles de ce parti devenaient chaque jour plus furieuses. Notre *Gazette universelle de la Suisse* feuille perfide des Jésuites ; le *Messenger des Waldstate*, le vil correspondant de Schaffhouse ; le *Constitutionnel* Neuchâtelois, ne cèdent rien à votre *Quotidienne* et à la *Voce della Verità* de Modène.

A toutes ces causes vinrent se joindre les dissidences à cause de la nouvelle constitution ; les radicaux désiraient une meilleure alliance ; les libéraux se contentaient de modifications ; les serviles ne voulaient que le désordre.

La Suisse était sur le point de se diviser en deux parts : les libéraux avec la diète de Zurich formaient la majorité contre la conférence de Sarnen, c'est-à-dire une population de 2,000,000 contre 130,000 habitants. Les prêtres, les aristocrates et tous ceux qui se vendent, avaient travaillé pour faire rejeter à Lucerne la révision de la cons-

titution fédérale. Le gouvernement s'est aperçu trop tard de ces menées. Fiers de ce succès, les Bâlois, les Neuchâtelois, et les patriciens de Berne distribuaient de l'argent pour gagner le peuple. On ne sait d'où arrivèrent encore d'autres subsides. Bâle enrôla ouvertement un grand nombre de mercenaires. Les patriciens de Soleure et de Berne montrèrent toujours plus d'insouciance. On espérait pour les journées de juillet une petite conspiration en France, qui empêcherait peut-être le gouvernement français de secourir la diète, car on était assez assuré du côté des autres états voisins.

L'affaire éclata le 31 juillet à Kussnacht (Schwytz extérieur) ainsi que vous le savez déjà. Cette occupation sans résistance donna lieu à un bulletin d'Abyerg conçu en ces termes hautains : « 2,000 hommes sont prêts à Schwytz ; les contingents d'Uri et d'Unterwald sont en route. Mais la vérité était qu'on avait compté sur le canton d'Uri qui avait rejeté le nouveau pacte fédéral, ou comptait aussi sur une émeute dans le canton de Lucerne, mais on s'était trompé. Schwytz même ne voulait plus fournir de troupes et se refusait à marcher contre les confédérés ; l'Unterwald restait indifférent.

A Neuchâtel, le jour de la fête du roi de Prusse où les soldats se réunissent sans éveiller l'attention, ils voulaient profiter de cette occasion pour tomber sur Berne, où les aristocrates étaient prêts à renouveler leur plan de l'année dernière.

Dans cette affaire on comptait sur une sortie des Bâlois pour se rendre maître de la campagne. Par ce conflit on croyait rendre nécessaire l'intervention étrangère préparée de longue main. Ainsi, nos grands hommes d'état auraient eu sur une ligne de 50 lieues comme en 1813 les ennemis prêts à pénétrer au cœur de la France.

La nouvelle de Kussnacht arriva à Berne le 1^{er} août. Le gouvernement et la diète croyant qu'on ne pourrait compter sur la France et réduits à leurs propres forces, résolurent d'agir vigoureusement. Notez bien que pour les journées de juillet, l'ambassadeur français a donné à Zurich un dîné aux députés à la diète ; et ceux de Schwytz extérieur et de la campagne de Bâle n'y ont pas été invités.

Le 2 août, Fischer, l'un des conspirateurs de l'année dernière et ancien magistrat, se trouvait à Liestall (campagne de Bâle) sous le prétexte d'aller aux eaux d'Ems, mais certainement pour appeler au besoin et diriger l'intervention. Cet homme se trouvait à la vérité parmi les sept incarcérés à Berne, mais comme le parti aristocratique a fait nommer président du tribunal un des leurs, il a facilement obtenu la permission de faire un voyage.

Les Bâlois commencèrent après avoir reçu la nouvelle de Kussnacht ; vous connaissez aussi par les journaux les résultats de cette tentative. Malgré les mesures énergiques qu'on a prises ils ne sont pas encore abattus, tant ils comptent sur les Prussiens de Neuchâtel, les prêtres et les aristocrates de Berne. Le premier corps de 20,000 hommes est donc nécessaire et au besoin il sera doublé et triplé.

On est convaincu que Horrer (l'ancien secrétaire de l'ambassadeur Gabric) actuellement à Turin, est l'un des premiers instigateurs de nos troubles, pour forcer l'intervention étrangère, mais il ne réussira pas. L'esprit du peuple est partout excellent et forcera les gouvernements des cantons à prendre des mesures énergiques.

Malgré la moisson et le séjour des pâtres sur les Alpes, tous arrivent avec enthousiasme. « J'ai trois fils dans l'expédition, disait un paysan bernois, ils sont pourvus d'argent, mais ayez soin, messieurs que nous gagnions le repos de la Suisse. »

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 14 août.

On lit dans la *Gazette des Ecoles* :

« Il faut que les personnes qui remarquent combien M. Thiers pousse à l'aristocratie et à l'hérédité de la pairie, sachent bien que c'est chez lui conviction, et conviction d'autant de la restauration. »

Voici ce que publiait le 21 octobre dernier la *Gazette des Ecoles*.

« M. Thiers était autrefois un des rédacteurs du *Constitutionnel* chargé en 1829 de diriger la rédaction de ce journal, il fit passer sur l'aristocratie de la chambre des pairs, un article libéral qui devait heurter les sentiments des lecteurs du *Constitutionnel*. De là grandes rumeurs parmi les propriétaires. La rédaction est réarmée à M. Thiers. Mais M. Thiers est très-rancuneux ; que fait-il ? il vend son action et crée le *National*.

« Remarquons en passant, que le *National*, journal plus progressif que le *Constitutionnel*, doit sa naissance à une opinion tout aristocratique repoussée par la rédaction de ce dernier. »

Quelle que soit l'exactitude des assertions de la *Gazette des Ecoles*, un fait n'en est pas moins constant. C'est que si M. Thiers et ses dignes confrères de la comédie de quinze ans se sont servis sans conviction et même contre leur conviction, des mouvements progressifs des esprits et des tendances révolutionnaires pour supplanter leurs adversaires ils en seront écrasés à leur tour et la liberté des peuples, comme la providence qui se rit des instruments aveugles dont elle se sert pour parvenir à ses fins, poursuivra son cours radieux et roulera dans la poussière ceux qui après s'être atteles à son char pour s'élever avec elle tenteraient vainement de l'arrêter.

— Le roi, pour partager la faveur de la résidence royale, quittera Neuilly le dix-neuf pour se rendre à St-Cloud où il restera jusqu'au vingt-six, jour de son départ pour Cherbourg.

— Le 63^e de ligne, en garnison à Avignon, va tenir garnison à Toulon ; le 3^e bataillon et le dépôt du 21^e léger, en garnison à Romans, ira à Avignon. La 16^e compagnie des vétérans, en garnison à Aurillac, échangera cette résidence pour St-Florent.

— Les ouvriers ébénistes du faubourg St-Antoine, qui se sont réunis pour réclamer une augmentation de salaires, continuent à désertir les ateliers et espèrent, en laissant ainsi en souffrance les commandes des maîtres, obtenir d'eux un salaire mieux proportionné à leur travail.

— Toute la légation d'Espagne est fêtée depuis trois jours chez le banquier de cette cour, à Petit-Bourg. L'ambassadeur russe n'y a point été oublié et y est venu continuer son rôle ; plusieurs hauts personnages y ont aussi figuré. Les nouvelles de Madrid qui circulaient à Petit-Bourg, n'étaient guères favorables à don Pedro et à la liberté portugaise. On y croyait cependant que l'Espagne se tiendrait dans la plus stricte neutralité, pour ne pas fournir à la propagande de France et d'Angleterre le prétexte qu'elles semblaient attendre pour intervenir directement.

On espérait, toutefois, que la victoire de don Pedro n'était rien moins qu'assurée, et, jusqu'au dernier moment, on voulait se flatter qu'un retour de fortune permettrait encore à don Miguel de continuer la lutte.

L'inaction du nouveau gouvernement, si tant est qu'il en existe un, était pour eux d'un bon augure, et l'Espagne ne doute pas qu'en obtenant du temps, on ne puisse faire du Portugal ce que l'on a fait de la Belgique ; pour cela, il suffit de désintéresser l'Angleterre du côté de son commerce, et l'on aura bon marché d'une révolution avortée comme tant d'autres pour la liberté.

— Les poursuites dirigées contre les citoyens suspects de faire partie des associations politiques continuent leur cours. Les prévenus et préventivement détenus de la police Giquet à l'occasion des anniversaires de juillet, ne sont encore ni élargis ni jugés. Dans l'espoir de mettre un terme à cet odieux arbitraire, plusieurs citoyens viennent de se constituer parties civiles contre le préfet de police, comme coupable de détention arbitraire. La conférence des avocats, sur la proposition de son conseil de discipline, sera appelée à traiter cette question, et un mémoire à consulter, sur ce sujet, y sera discuté afin d'éclairer les nombreux détenus préventivement sur la jurisprudence à leur égard. Nous ne doutons pas que nous verrons renverser dans cette discussion lumineuse la monstrueuse doctrine du parquet en matière de liberté individuelle et de la pensée, et que les tribunaux feront enfin cesser la plus odieuse des inquisitions.

— Le maréchal Clausel comme les honorables amis qu'il s'était associés pour ses projets coloniaux à Alger, paraît avoir renoncé à son voyage et laisse le champ libre à la commission du gouvernement. Il a néanmoins répondu aux nombreux intéressés qui avaient réclamé son intervention, qu'il continuerait à éclairer le gouvernement et les chambres sur les intérêts de la colonie, et avait l'espoir que ses représentations ne seraient pas sans fruit. Puisse-t-il n'être pas dupe !

— M. Teste, en mission depuis plusieurs semaines, est attendu tous ces jours-ci à Paris. Avant son départ pour Toulon, on assure que les affaires hollando-belges ont été le but du voyage du député du Gard. La cour a paru très-peu satisfaite des nouvelles de Belgique.

— La fermentation des départements de l'Ouest a fait renoncer au voyage du duc d'Orléans, quoique le général Solignac aspirât à le présenter aux patriotes, et, comme Lafayette à l'Hôtel-de-Ville, leur montrer une seconde édition de la *meilleure des républiques*. Mais l'expérience est faite, et le caractère breton ne se prête guère à toutes ces singeries et ne promet pas un bien gracieux accueil au royal voyageur. En revanche, le grand intendant Montalivet doit se rendre à Nantes pour une nouvelle spéculation de la liste civile ou plutôt du domaine privé, le roi voulant acheter à très-bas prix les landes de Bretagne, continuer ses acquisitions de forêts et tenter de nouveau de reprendre les 15000 hectares de retraits qu'il convoitait depuis 1826, et que ses agents avaient inutilement tenté d'obtenir des tribunaux de cette époque, la prescription ayant fait justice des prétentions à la succession des anciens ducs de Penthièvre.

Nouvelles.

— Dans un consistoire secret, tenu, le 29, S. S. le pape Grégoire XVI a proposé pour le siège archiepiscopal de Besançon, M. du Bourg, évêque de Moutauban.

— La police a saisi hier chez Mad. Legras, rue Montmartre, 3,000 exemplaires d'un pamphlet imprimé à Genève, sous le titre d'*Echo Français*. Si ce livre est déposé aux assises, l'audience révélera de curieuses anecdotes sur l'ordre de choses en personne et de singuliers détails sur différentes probités doctrinaires.

— Une dépêche télégraphique de Rennes annonce que le chef de brigands Mandart a été arrêté le 11 de ce mois par la gendarmerie de la commune de Bignan (Morbihan). Cette capture est considérée comme très-importante.

— Les géologues sont tous occupés maintenant de la théorie des cratères de soulèvement. M. Elie de Beaumont et M. Nérée Boubée viennent de publier en même temps deux brochures à l'appui des opinions contraires qu'ils défendent. La société géologique de France doit se réunir au Mont-d'Or, à la fin d'août, pour vider cette question sur le terrain.

— La jeune reine dona Maria se dispose à partir pour Brest, où elle s'embarquera pour Lisbonne.

(*Journal des Débats.*)

— Le roi Charles X occupe un domaine qui appartient au grand duc de Toscane, et qui serait échu en partage au duc de Reichstadt s'il eût vécu. Ce domaine est à une petite distance de Prague. Il contient un vaste château dont l'architecture est ancienne ; mais on croit généralement que Charles X revendra occuper le Hradschin en automne avec sa famille et sa suite, et qu'ainsi il passera l'hiver parmi nous.

(*Gazette de Leipzig.*)

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres, 12 août. — Enfin nous venons de recevoir des nouvelles de Lisbonne par le paquebot de S. M. Pike, arrivé à Falmouth.

Ce navire a apporté des lettres de Lisbonne et de Porto qui rendent compte de l'attaque qui a eu lieu le 25 juillet contre Porto par les troupes de don Miguel dont nous connaissons déjà le résultat. D'après ces lettres, la perte qu'a éprouvée l'armée des assiégés a été considérable, et un vil mécontentement a éclaté contre le maréchal Bourmont pour avoir insisté sur cette attaque. Le maréchal lui-même a été grièvement blessé, et s'est, dit-on, retiré en Espagne.

Les fonds portugais sont cotés à 90 1/2, et les bons de la régence à 25 1/4 1/2 de prime.

Les fonds mexicains sont mieux tenus, on les cote à 43 44. Sur la nouvelle que le paquebot de Lisbonne Pike a rencontré en mer le paquebot mexicain *Skylask*, venant de la Vera-Cruz, et ayant à bord une forte somme en espèces.

Falmouth, 9 août.

(Correspondance particulière du *Morning-Herald*)

Ce matin le bateau à vapeur le *George IV*, capitaine Wilson, est arrivé de Portugal. Il est parti de Lisbonne le 31 juillet et d'Oporto le 3 courant.

Ce paquebot étant celui qui a porté don Pedro d'Oporto à Lisbonne, nous connaissons les détails de son entrée dans le Tage et des faits qui ont suivi son débarquement.

Il paraît que l'empereur a mis pied à terre le 28, après une très-heureuse traversée le long de la côte.

Au moment où le paquebot passait devant le fort St-Julien et Cascaes, ayant à bord S. M. et sa suite, il fit le salut royal auquel répondirent immédiatement tous les forts.

La goëlette de S. M. B. Pike, qui descendait alors la rivière pour

se rendre en Angleterre, fit un salut royal et se payoisa. La journée était superbe, et avant que le paquebot fût arrivé à Belam, il fut entouré d'une multitude de petites embarcations remplies de monde qui témoignaient de leur attachement à la cause constitutionnelle par de nombreux vivats pour don Pedro et la reine légitime dona Maria II.

L'amiral Parker, accompagné des commandans des navires de l'escadre et du conseil, se rendit à bord du paquebot et présenta ses respects à l'empereur. Tous les vaisseaux de notre escadre étaient pavoisés et tiraient des salves.

L'amiral Napier vint alors sur le paquebot et dans l'entrevue qu'il eut avec l'empereur, ce prince lui paya le juste tribut d'éloges qu'il méritait pour la capture de la flotte miguéliste.

Après ces diverses réceptions, l'empereur se rendit à bord du *D. Juan* qu'il inspecta; il était dans un canot immense, conduit par 80 rameurs, après quoi il se rendit au lieu du débarquement, au bruit de l'artillerie des forts et des vaisseaux. Des carrosses étaient prêts pour le conduire au palais, et à mesure que le cortège passait dans les rues, les fenêtres étaient remplies de dames qui agitaient leurs mouchoirs en faisant retentir l'air des cris de *vive dona Maria*!

Le soir, la capitale fut brillamment illuminée, et pendant toute la nuit les habitants firent éclater leur joie et leur enthousiasme.

Les nouvelles apportées par le paquebot portent également que le gouvernement de dona Maria ne tardera pas à être solidement établi.

Le général Mollelos, qui avait été envoyé dernièrement de Lisbonne avec 3,000 hommes pour s'opposer aux progrès de l'armée de la reine dans l'Alentejo, s'est rallié au parti libéral. Le duc de Terceira a reçu l'ordre de se porter au nord à la tête de 10,000 hommes, où l'on croyait qu'il attirerait dans ses rangs la majeure partie de l'armée royaliste qui est toujours devant Oporto; les assiégés étaient tout-à-fait rassurés contre toute nouvelle attaque.

Le général Bourmont continuait à souffrir des suites d'une blessure qu'il a reçue dans l'attaque du 25. On supposait que don Miguel était à Braga, mais on n'avait rien reçu de positif à cet égard.

Nous n'avons rien appris, par ces nouvelles, qui soit de nature à faire croire que l'Espagne veuille intervenir dans les affaires du Portugal, et l'annonce qu'elle rassemble une armée considérable sur la frontière est vraie, quoique l'on soit assuré qu'elle ne veut rien faire d'hostile si les autres puissances observent la neutralité.

Un messager est à bord du *Guillaume IV*, avec des dépêches de don Pedro pour lord Palmerston; il doit arriver à Londres ce soir.

Les préparatifs que l'on faisait à Lisbonne pour y recevoir la jeune reine dona Maria, la décideront à y arriver vers la fin de ce mois.

L'amiral Napier s'est emparé du bateau à vapeur le *George IV*; c'est un des navires à vapeur qui avaient été achetés par les agents de don Miguel en Angleterre.

Jusqu'à présent nous n'avons rien d'officiel sur la retraite de l'armée de don Miguel devant Porto, bien que des lettres particulières arrivées en ville annoncent que ce mouvement de retraite ait commencé; elles portent aussi que le général Bourmont est dangereusement malade, à Braga, d'une blessure qu'il a reçue dans l'attaque du 25.

Ces mêmes lettres disent encore que Palmella était en traité avec le duc de Cadaval au sujet de la soumission de ce dernier et des troupes sous ses ordres.

L'ambassadeur d'Espagne a quitté Lisbonne.

Le brigadier de la police de Lisbonne a fait sa soumission et est arrivé dans le voisinage de Lisbonne avec 600 de ses soldats. Le patriarche de Lisbonne et le nonce du pape ont été renvoyés par ordre de don Pedro.

(San.)

— On lit dans le *Globe* :

CESSATION DES HOSTILITÉS A PORTO.

Nous venons de recevoir la seconde édition du *Cornubian* qui contient la nouvelle suivante qui, si elle est vraie, est fort importante :

Bureau du Cornubian, samedi soir. — La goélette de S. M. Pike vient d'arriver de Lisbonne et d'Oporto, et quoiqu'elle soit partie avant le *Guillaume IV*, elle nous apporte la nouvelle importante que le baron Haber, qui a contracté l'emprunt en faveur de don Miguel, après avoir eu une conférence avec le duc de Palmella et l'amiral Parker à Lisbonne, s'est rendu à Oporto à bord du *Pike* et, avec la permission des autorités de don Pedro, y est débarqué dans l'intention de se rendre auprès de don Miguel à l'effet de le porter à un arrangement.

Les hostilités ont immédiatement cessé à Oporto.

ITALIE. — *Naples*, 30 juillet. — L'ambassadeur de Tunis, lieutenant-colonel (nedschi-effendi) a fait, le 22 de ce mois, des ex-

cuses à S. M. le roi, en audience solennelle et en présence de tout le corps diplomatique et de la famille royale, pour offenses commises envers le pavillon napolitain par son gouvernement, et en même temps il a donné les explications les plus satisfaisantes sur les relations futures du dey avec notre gouvernement. Lui et sa suite sont nourris et logés aux frais du roi, et traités avec la plus grande distinction. Un fonctionnaire du palais est chargé de leur faire voir les objets les plus intéressants de la capitale, et de les conduire avant leur départ dans tous les châteaux de plaisance du roi.

Il faut espérer que les mésintelligences avec l'empire de Maroc s'arrangeront aussi facilement d'autant, plus que le bruit s'est répandu qu'une flotte française allait se joindre à la flotille napolitaine pour mettre, par une énergique protestation, un terme aux prétentions exagérées de ce repaire de forbans.

Le baron de Rothschild est revenu de Sicile. On prétend que son voyage se rattacherait au projet du gouvernement, de séparer la dette publique de la Sicile de celle de Naples, et de contracter un nouvel emprunt pour l'amortir.

Dans quelques années, les relations avec la Sicile, seront moins coûteuses et plus fréquentes que dans le moment actuel. Un officier de marine très-capable a été envoyé en Angleterre, pour y acheter deux bateaux à vapeur qui serviront à entretenir plus tard une communication régulière entre Palerme et Messine.

ESPAGNE. — *Madrid*, 5 août. — La santé du roi, quoique chancelante, s'est tant soit peu améliorée depuis hier. Voilà trois jours qu'il gardait le lit, et ce n'est qu'hier dans l'après-midi qu'il a pu se lever.

Il n'est bruit que du changement de nos ministres; chacun en parle à sa guise et donne sa version d'après ses opinions politiques. Cependant on croit que le changement projeté se fera dans un sens libéral; ce qui donne quelque poids à cette croyance, c'est la nomination de M. Arjona, ancien corregidor de notre capitale à la préfecture de police.

M. Arjona a été installé dans ses fonctions, dans la journée d'hier.

Du reste ce qui continue à occuper tous les esprits ce sont les affaires du Portugal dont les nouvelles, sont pour ainsi dire, toutes contradictoires.

En effet, les uns prétendent que les troupes de don Miguel, commandées par le duc de Cadaval, ont quitté Torres-Redas et sont venues faire à leur tour le siège de Lisbonne.

Cette nouvelle nous paraît d'autant moins vraisemblable, que par les rapports que notre gouvernement reçoit presque journellement du général Sarsfield, nous savons que la désertion de l'armée miguéliste est continuelle et que tous les jours il arrive des soldats portugais (et cela par bandes) au quartier-général de M. Sarsfield.

On craint beaucoup l'introduction chez nous du choléra parce qu'il fait de très-grands progrès en Portugal du côté de nos frontières.

Les apostoliques comptent encore sur le succès de M. de Bourmont, qui, dit-on, se propose encore de faire une dernière tentative. Le gouvernement a reçu avis que l'infant don Carlos s'était mis à la tête de l'état-major de don Miguel.

Une lettre autographe a été envoyée par Ferdinand à son neveu se plaignant de cet acte. Cette lettre n'a fait que réveiller la mésintelligence qui depuis quelque temps existait entre notre gouvernement et celui de don Miguel, et la rupture à présent entre les deux gouvernements paraît être inévitable.

En effet, une seconde note envoyée il y a trois jours à Lisbonne rappelle dans un délai de 24 heures nos deux ambassadeurs qui sont attendus dans trois ou quatre jours dans notre capitale.

Les conférences entre M. Zéa et les ambassadeurs de France et d'Angleterre continuent avec grande activité.

P. S. Une escafette venant de Lisbonne arrive à l'instant chez M. Zéa. Le bruit s'est subitement répandu que cette escafette était porteur de la nouvelle qu'une grande partie de l'armée miguéliste s'était prononcée en faveur de don Pedro aussitôt que l'on avait pris la prise de Lisbonne et le départ de don Pedro pour cette ville.

— On lit dans la *Gazette de Zurich* :

Les commissaires de la diète, dans le canton de Schwytz, rapportent que Schwytz a été occupé sans tirer un coup de fusil, que partout ils ont été bien accueillis par la population armée à Schwytz; ils ont été reçus par le landammann Waber, à la tête de quelques membres du gouvernement. M. Waber protesta contre l'occupation militaire du canton et déclara qu'il remettrait une protestation écrite aux commissaires; mais ceux-ci refusèrent de la recevoir et engagèrent le landammann à s'adresser directement à la diète à Zurich. La conférence sarnienne a protesté contre l'occupation de Schwytz et la marche des troupes confédérées contre Bâle.

Aujourd'hui, 10 août, on a dû attaquer Bâle, La vallée de Reigols-weil s'est déclarée pour la campagne.

Zurich. — Le 7 de ce mois sont arrivés ici les ambassadeurs d'Autriche, de Russie, Prusse, Piémont et Bavière. Le Russe fit une première visite et une demi-heure plus tard, tous les cinq réunis se rendirent auprès du président de la diète, le bourgmestre Hess. Après un entretien d'environ une heure, ils se séparèrent, et le 8, au matin, chacun se remit en route.

Nous pouvons, d'après une source confidentielle, assurer que l'entretien n'a eu qu'un caractère privé et point officiel. Ces messieurs étaient touchés d'un tendre intérêt pour Bâle et désiraient savoir si on en viendrait jusqu'à employer la force? Sans aucun doute, fut la réponse.

Ces messieurs prirent un ton piqué en parlant des secours que les Polonais avaient donné aux Bâlois ruraux et se permirent de faire des reproches. Il est à présumer que la réponse qu'ils reçurent leur ferma à jamais la bouche sur ce sujet; puisque Bâle avec son argent peut payer des Russes, il peut bien être permis à ceux qu'elle attaque de profiter des secours qui leur sont offerts.

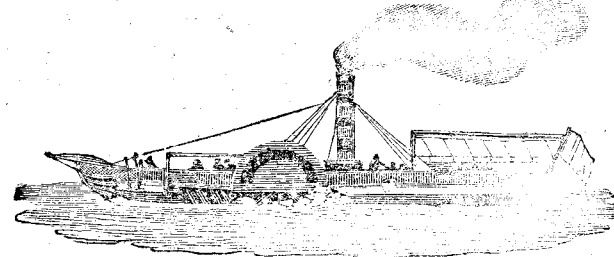
Ces messieurs firent alors sonner bien haut les traites de 1845. Ils sont mauvais leur fut-il répondu, mais encore assez bons pour conserver une position indépendante vis-à-vis des étrangers. Pas un mot de Schwytz. Le suisse était sec, aussi tout se finit avec la plus grande politesse. Si la diète en cas de représentations officielles suit l'exemple de son président c'en est fait de la fabrique des notes diplomatiques. — Le gouvernement de Zurich vient en date du 6 août, de faire paraître une proclamation explicative de l'occupation de Schwytz et en même temps d'obtempérer au vœu général en organisant la garde nationale.

Schaffhouse. — Aussitôt que les événements de Schwytz furent connus, les citoyens se réunirent et décidèrent : 1° que chaque citoyen prendrait les armes, qu'on engagerait les autres communes à en faire autant. 2° Qu'on demanderait la réunion du grand conseil. Le but principal de cette réunion est de faire une enquête pour savoir si le canton de Schaffhouse est représenté à la diète dans le sens populaire; dans le cas contraire, on remplacerait la députation actuelle par des amis déclarés de la liberté.

Bâle. — Les autorités ont fait afficher une proclamation, l'une aux habitants de la ville, l'autre aux militaires pour les exhorter à la fidélité et au courage, elles comptent sur leur dévouement en cas d'attaque.

Le bruit s'était répandu que l'arrestation d'un nommé Silber Negel avait mis sur la trace d'un complot où quelques centaines d'individus étaient soupçonnés d'avoir voulu ouvrir les portes de la ville.

On sait qu'il existe ici une société d'hommes suspects sur qui on a les yeux. Mais le bruit d'une émeute ne s'est pas confirmé. On a arrêté plusieurs individus qui rodaient où ils n'avaient que faire, et plusieurs autres qui tenaient des propos séditieux. Chacun est sur ses gardes et tous se préparent à faire bonne résistance en cas d'attaque.



PAQUEBOTS A VAPEUR

LE HENRI IV ET LE SULLY,

Entre Marseille et Naples.

Les armateurs préviennent le public que ces bateaux continuent leurs départs réguliers les 10, 20 et dernier jour de chaque mois, tant de Marseille que de Naples.

Aucune quarantaine n'étant établie en Italie sur les provenances de Marseille, les passagers n'éprouveront aucun retard.

S'adresser, à Lyon, à la compagnie des bateaux à vapeur sur le Rhône;

A Marseille, à MM. Ch^{les} et Aug. Bazin, armateurs.

(2127 5)

ANNONCES DIVERSES.

(2149) *A vendre*. — Une étude de notaire-certificateur à la résidence de Cuiseaux, chef-lieu de canton, arrondissement de Louhans, département de Saône-et-Loire.

S'adresser à M^e Moyne, licencié en droit, titulaire.

(2098 8) *A vendre*. — Un fonds de café bien achalandé pour cessation de commerce. On donnera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser chez M. Lacroix, rue S-Dominique, n° 13.

COMPAGNIE

D'ASSURANCES GÉNÉRALES.

MM. les actionnaires de la compagnie sont priés de se présenter chez M. Ed. Reveil, son agent principal, à Lyon, rue Neuve de la Préfecture, n° 1, pour recevoir les dividendes d'intérêts du 1^{er} semestre 1833.

(2122 4)

avis.

(2034 4) Le sieur Philippe FLACHÉRON n'ayant pu obtenir qu'après la St-Jean, les magasins qu'il doit occuper; maison Auriol, près le pont Morand, ne pourra y être installé, vu les réparations qu'il y fait faire, avant le mois de septembre prochain. En conséquence, il a l'honneur de prévenir que jusqu'à cette époque, son établissement de la place de la Comédie continuera d'être approvisionné des nouveautés les plus rares et les plus distinguées.

Chargé de la location de ces magasins, il invite les personnes à qui ils pourraient convenir, à vouloir s'adresser à lui.

COURS DE TENUE DE LIVRES.

Benjamin ROLLAND, expert et professeur de comptabilité au collège Royal, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 3, ouvre deux nouveaux cours de tenue de livres, à partir du 1^{er} septembre prochain, les mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine, l'un de 2 à 4 heures, l'autre de 8 à 10 heures du soir. Le cours dure six mois.

Le prix est de 100 f., payables moitié en commençant l'autre moitié au commencement du troisième mois. La collection des registres nécessaires se paie comptant 20 f.

Les personnes qui voudront suivre ces cours, doivent se faire inscrire à l'avance de 8 à 10 heures du matin.

(2131 2)

AVIS

AUX NÉGOCIANS ET VOYAGEURS.

M. D.-G. LAWRENCE enseigne en 36 leçons les principes et la prononciation de la langue anglaise d'après une méthode infallible et inconnue jusqu'à ce jour, avec laquelle il a enseigné plus de 500 personnes; il a l'honneur d'avertir les personnes qui voudraient prendre de ses leçons, qu'il n'exige de paiement que lorsqu'il a achevé l'éducation de ses élèves. Le professeur parle les deux langues avec la même facilité, ce qui hâte la connaissance des idiotismes.

S'adresser à son domicile, rue Rozier, n° 1, au 3^e.

(2129 3)

(2121 2) AVIS IMPORTANT.

Le sieur ROESSLER, quincaillier, montée de la Glacière, ou rue Romarin, n° 4, à Lyon, tient le seul dépôt en cette ville de l'alliage métallique du sieur Moussier-Fièvre, breveté à Paris.

Cet alliage, composé du nickel, iridium, chrome et colbat et autres métaux principaux après l'argent, et dont les journaux de Paris et de Lyon ont fait mention, remplace pour le service de table et celui de la cuisine, l'argenterie; il a la propriété d'être aussi sain et de pouvoir être tenu aussi propre avec la même facilité.

Ces divers objets conviennent beaucoup pour la campagne en remplacement de l'argenterie, et ils ont un double avantage par leur valeur intrinsèque, attendu que l'on reprend les objets détériorés à raison de 2 f. la livre, ce qui est à peu près la moitié de leur valeur.

PLUMES DE PERRY,

Doublement brevetées, perfectionnées depuis un mois.

Les plumes de Perry coûtent de 12 à 50 sous la carte, suivant leur qualité et les travaux auxquels on les destine. Toutes les espèces, y compris celles pour la coulée et la batarde ou pour la ronde et la gothique avec leur prix, sont détaillées dans le prospectus étendu et récemment publié, qui sera donné à toute personne qui désirera en prendre connaissance.

Nota. Il faut bien se garder des contrefaçons innombrables des véritables plumes de Perry.

(2148)

THÉÂTRES.

Spectacles du 17 août.

GRAND-THÉÂTRE.

Relâche.

CÉLESTINS.

Une Faute, drame.—Le Quaker, vaud.

FONDS PUBLICS.

BOURSE DE PARIS du 10 août.

Cinq p. 0/0.	104f 93	105f	105f 5	105f
— fin cour.	105f 5	105f	104f 85	105f
Emp. 1831.	"	"	"	"
Quat. 0/0.	"	"	"	"
Emp. 1830.	77f	77f 5	77f 10	77f 5
— fin cour.	"	"	"	"
Ren. de Nap.	93f 10	93f 20	93f 30	93f 10
— fin cour.	"	"	"	"
Emp. d'Esp.	86f	88f 1/4	86f 1/8	"
Rent. perp.	69f 3/4	70f	69f 5/8	69f 3/4
Cotés.	17f 1/2	"	"	"
Emp. rom.	92f 1/2	92f 1/4	92f 1/8	92
Emp. belge.	98f 1/4	98f	"	"
Em. d'Haiti.	290f	"	"	"
Emp. grec.	106f	"	"	"
Act. de la b.	"	"	"	"
Quat. cana.	1167f 50	"	"	"
Caisse hyp.	580f	"	"	"

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.